

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : jeudi 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du vendredi 22 mars 2024.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 54

Nombre de présents : 29

Nombre de votants y compris les procurations (11) : 40

Nombre d'absents : 13

Nombre d'excusés : 1

Etaient présents : Serge BERNARD, Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Michel DELVALLEEE, Claude DUPONT, David DYSON, Eric FEDDI, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Didier WILLOT, David ZELANI, Patrick LANDA, Mario NUZZOLO, Christian POINT, Bernard MOLITOR, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Danielle DRUESNES, André DUCARNE, Alain GERARD, Martine LECLERCQ, Nathalie MONIER, Patrick PIANA.

Etaient absents : Arnaud DECAGNY, Emmanuelle DELABRE, Michel DETRAIT, Eric LEBRUN, Bruno LEGROS, Fabrice PIETTE, Lucien SERPILLON, Pascal COBUT, Claude GARY, Alain BASLY, Alain DELTOUR, Dominique GOBERT, Hélène DUMORTIER.

Etaient excusés : Jean-Louis SIMON.

Procurations : Serge BERNARD à David ZELANI, Dominique DACOSSE à Claude DUPONT, Michel LEFBVRE à David ZELANI, Thierry REGHEM à Mario NUZZOLO, André BERTEAUX à Colette WATREMEZ, Luc BETAUX à Jean-Louis BAUDEZ, Benoît GUIOST à Nathalie MONIER, Francis DUPIRE à Claude BLOMME, Zahra GHEZZOU à Nicolas DOSEN, Francine CAUCHETEUX à Danielle DRUESNES, Dominique QUINZIN à André DUCARNE.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.

Monsieur DUCARNE est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 12-2024

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget Principal

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant que Monsieur Guy ERPHELIN a été désigné Président de séance pendant le vote du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote,

Il est proposé au Comité Syndical, d'approuver le Compte Administratif 2023 du budget.
Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER le Compte Administratif 2023 du budget lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement : 1 771 623,06 € de dépenses, pour 3 225 412,28 € de recettes (soit un excédent sur exercice de : 1 453 789,22 €, auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement reporté : 4 122 685,56 €).
- Section d'Investissement : 2 553 341,93 € de dépenses, pour 1 536 605,11 € de recettes (soit un déficit sur exercice de : - 1 016 736,82 €, auquel il faut ajouter le déficit d'investissement reporté : - 461 504,36 €).

Fait en séance, les jour, mois et an-susdits.

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le

Identifiant de Télétransmission